



Habitats d'intérêt communautaire concernés	-
Espèces d'intérêt communautaire concernées	- La Loutre d'Europe <b>Enjeu majeur</b> , - Triton crêté <b>Enjeu majeur</b> - Martin-pêcheur d'Europe <b>Enjeu fort</b> , Gallinule poule-d'eau <b>Enjeu moyen</b>
Secteur concerné	L'intégralité terrestre du site Natura 2000

### Lien avec les objectifs opérationnels et les autres mesures

#### Objectifs opérationnels :

- Eviter le dérangement et/ou la destruction des colonies et sites d'hibernation
- Suivre les études concernant les impacts des éoliennes de la Baie de Saint-Brieuc sur les chiroptères
- Favoriser et maintenir les gîtes anthropiques et les gîtes naturels
- Favoriser le maintien d'espèces et d'habitats d'intérêt communautaire en prenant mieux en compte leurs besoins et en faisant respecter la réglementation
- Garantir une gestion forestière durable des forêts d'habitats d'intérêt communautaire

#### Mesures :

- TER8-2 Actions visant au vieillissement des peuplements et au maintien d'arbres sénescents ou morts
- TER8-1 Gestion des jeunes plantations et boisements mixtes en faveur des essences feuillues indigènes
- TER7-1 Gestion des landes par la fauche/broyage, le pâturage, le brûlage dirigé ou broyage/roulage de fougères
- TER7-2 Restauration des conditions bioclimatiques favorables aux landes climaciques
- CS1 Promotion des enjeux du site Natura 2000 et leur gestion auprès du grand public.

### Contexte et problématiques

Au cours d'une année, les espèces dépendantes des milieux aquatiques utilisent plusieurs dizaines de gîtes différents le long du cours d'eau qu'elles exploitent. Les habitats présentant un couvert végétal important peuvent proposer des possibilités de gîtes alternatifs ou de zones refuges, les habitats des bords de cours d'eau sont intéressants pour la capture des proies secondaires. Il semble probable que la Loutre déjà présente dans le Frémur continuera son extension sur les ruisseaux côtiers et qu'à moyen-terme, de nouveaux bassins versants seront colonisés, notamment au sein du périmètre Natura 2000. Le Martin-Pêcheur est quant à lui très présent sur les cours d'eau du site Natura 2000.

### Description des sous-actions

#### ➤ **TER11.1 – Maintien d'habitats et d'îlots de tranquillité favorables**

L'objectif est d'assurer la conservation de la végétation aquatique, la restauration et un entretien cohérent des cours d'eau, des berges et des milieux humides associés (liste non exhaustive) :

- Éviter la destruction des zones humides ; classer les zones humides recensées en N (zones naturelles) et non en U (zones urbaines) ;
- Gestion des habitats et des connexions : maintenir des végétations denses des magnocariçaies et roselières : conserver des arbres creux sur pied et des chablis sur les berges, des troncs creux et souches, ainsi que des zones de végétations buissonnantes (saules, ronciers, épineux) ; maintenir des ripisylves peu entretenues (arbustes épineux) ;
- Création de havres de paix : ce label porté par le GMB est issu d'un engagement volontaire d'un propriétaire qui exprime le souhait de ne pas nuire à la population de Loutre et de préserver son habitat ;
- Sensibilisation : travailler en partenariat avec les acteurs de la chasse, les piégeurs et les associations pour évaluer les pratiques de piégeage actuelles et informer des techniques de lutte sélective, notamment pour les piégeurs non agréés qui chassent le ragondin ; sensibiliser les pêcheurs nocturnes (bruit et pollution lumineuse) ; (cf. CS1)
- Maintenir une bonne qualité de l'eau (cf. **action eutrophisation**) ;
- Prendre en compte les besoins des espèces lors des travaux d'aménagement (ex. : intégration des passages à Loutre dans les travaux).
- Restauration et creusement de mares

#### ➤ **TER11.2 – Limitation du risque de collisions routières**

S'il y a des projets de création / modification d'ouvrages, ces mesures pourront être proposées comme mesures de réduction dans le cadre des évaluations des incidences Natura 2000. Il est important ensuite d'évaluer l'efficacité de ces aménagements, (cf. TER1).

## Modalités de mise en œuvre

Sous-action	Maître(s) d'ouvrage potentiel(s)	Partenaires potentiels
<b>TER11.1</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Communes</li> <li>- Dinan Agglomération, Lamballe Terre &amp; Mer</li> <li>- Conservatoire du littoral</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Opérateur local : Syndicat mixte du Grand Site Cap d'Erquy – Cap Fréhel</li> <li>- DDTM22,</li> <li>- GMB, Cœur Emeraude</li> </ul>
<b>TER11.2</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- CD22</li> <li>- Propriétaires privés</li> </ul>	

## Indicateurs de réalisation

- Temps affecté à la mesure
- Taux de réalisation

## Coût estimé et financement prévisionnel

- Temps d'animation Natura 2000 (conventions État/FEADER) et Temps agents
- Acquisition de matériel en régie : coût à préciser.
- Financement :
  - . Communes.
  - . Conservatoire du littoral.
  - . Etat/ Europe (Natura 2000).
  - . CD22 (Taxe Barnier)

## Références

XXXXXXXXXX  
 XXXXXXXXXXXX  
 XXXXXXXXXXXX